



La prime d'activité de la CAF

En 2019, la Prime d'activité de la CAF change : plus de personnes peuvent la recevoir et son montant augmente. Vous pouvez peut-être y prétendre ? Faites votre simulation en ligne !

La Prime d'activité est une prestation qui vient compléter les revenus d'activité professionnelle. Elle vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Son montant est calculé en fonction de la composition familiale et des ressources du foyer.

Qui peut en bénéficier ?

La Prime d'activités peut-être versée, sous certaines conditions :

- Résider en France
- Avoir plus de 18 ans
- Être salariés ou travailleurs indépendants
- Etudiants salariés ou apprentis

Les bénéficiaires d'Aah qui travaillent (salariés y compris en Esat, travailleurs indépendants) peuvent aussi prétendre à la Prime d'activité !

Comment faire pour en bénéficier ?

Vous pensez avoir droit à la Prime d'activité, rendez-vous sur www.caf.fr pour faire votre simulation. Si les conditions d'attribution sont remplies, vous pourrez ensuite en faire la demande. La Prime d'activités est versée chaque mois. Les bénéficiaires doivent déclarer tous les 3 mois leurs revenus du trimestre précédent, sur caf.fr ou sur l'appli-mobile "Caf-Mon compte".

Liens utiles
www.caf.fr